"Au contraire, tenez le papier verticalement, la partie allumée étant en bas, la main sera brûlée aussitôt, et vous aucez à peine le temps de

lacher prise.

"Done, le mellleur parti à prondre pour une semme dont la robe prend seu est de se coucher à terre le plus tôt possible et d'attendre résolument

dans cette position que l'on vienne d son aide.
"On bien, si elle croit devoir aller au devant des secours, il faut qu'elle

le fasse en se trainant sur le sol sans quitter la position horizontale.

"J'ajouteral que dans les chambres où il y a une cheminée, il y a géné-

ralement un tapis de pied, dit foyer.

"Prendre ce tapis, et, des qu'on est couché à terre, en couvrir, en entourer la partie enflammée, serait un moyen presque infaillible d'étouffer l'incendie.

"Avis donc aux dames, et puissent les indications qui précédent arra-cher quelques victimes à l'horrible supplice dont nous avons à déplorer, depuis quelques semaines, de si fréquents exemples!"

## DOCUMENTS OFFICIELS.

Rapport sur la Repartition de la Subvention de l'Education Superieure.

BUREAU DE L'EDUCATION, Montréal, ler octobre 1859.

à l'Honorable Secrétaire Provincial, Québec.

Monsteur,

J'ai l'honneur de soumettre mon rapport sur la distribution de la subvention, en faveur des Universités, Colléges, Académies et Ecoles mo lèles du Bas-Canada, en vertu du statut 19 Vict. chap:

54, pour l'année 1859.

Je me vois dans l'impossibilité, vû la condition actuelle du fonds de l'Education Supérieure, de recommander des allocations en faveur d'aucune nouvelle académie; et pour pouvoir donner des subventions de quatre vingt piastres dans certains cas et de soixante piastres dans d'autres cas aux écoles modèles établies dans des localités qui n'en possedaient point encore et où l'existence de ces écoles a été créée par le zèle et les sacrifices des commissaires et des contribuables, je me vois encore dans la nécessité de recommander une diminution de deux et demi par cent sur toutes les subventions qui excèdent la somme de \$100.

Je dois suggérer respectueusement que ces diminutions successives que l'on se trouve obligé de faire dans la subvention des institutions d'Education Supérieure, sont très regrettables sons quelque point de vue qu'on les envisage, et qu'il devient urgent d'aug-

menter la somme totale à distribuer.

Je ne propose d'exception qu'en faveur de la Société d'Education Approuvé par Son Exdes Trois-Rivières, de l'Academie protestante de la même ville et le cinq de janvier 1860.

de l'Académie de Missisquoi. La légère augmentation de \$87.75 dans l'allocation de la Société d'Education des Trois-Rivières qui a mis sur un bien meilleur pied les écoles modèles qu'elle soutient, se justifie par l'accroissement et les développements que prend cette localité. Quant à l'académie protestante—il est à remarquer, que, comme elle avait été interrompue pendant une année, je n'avais pas cru devoir lui rendre l'année dernière (quoiqu'elle eu l'académie). été rétablie,) son ancienne allocation de \$360; mais seulement la somme de \$195. L'augmentation qui est proposée pour cette année porte sa subvention à \$229.13 ce qui est encore moins que l'allocation de l'année 1856.

J'ai teçu sur le compte de cette institution les témoignages les plus favorables de la part d'A. Polette, écuyer, ancien membre du parlement, et de plusieurs autres citoyens respectables et amis de l'Education.

Je crois devoir aussi exempter cette année de la réduction les écoles des sauvages qui n'ont guère d'autres ressources que les sommes qu'elles reçoivent de ce département

Le collège de Chambly dont je vous avais signale la condition peu florissante dans mon dernier rapport a été fermé depnis, et il n'a été fait aucune demande de la part de cette institution.

L'Académie de Potton n'ayant non plus, fait aucune demande cette année, j'ai cru devoir recommander d'ajouter les deux tiers

de son allocation à la subvention de l'Académie ou High School de Missisquoi.

Les institutions suivantes n'ont pas transmis de rapport, dans le temps voulu et conséquemment ne sauraient recevoir de subvention : l'Académie de Potton, l'Académie d'Abbotsford, l'Académie de filles de Terrebonne.

Je joins un tableau des allocations des années précédentes contenant aussi le nombre des élèves de chaque institution et la somme

recommandée pour cette année.

Le montant de toutes les allocations payées dans l'année 1858 s'élevait à la somme de \$68,291.35, dépassant par couséquent la subvention al ouée par la loi. Le montant total des subventions recommandées par le présent rapport n'est que de \$67,325.45, laissant une balance de \$674.52 qui fait plus que couvrir le déficit de l'année dernière.

Je demande respectueusement qu'un warrant émane pour cette somme.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur.

Votre très obéisant serviteur,

P. J. O. CHAUVEAU.

Surintendant de l'Education.

Approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil

Tableaux de la distribution de la subvention de l'Education Supérieure, pour l'année 1859, en vertu de l'Acte 18 Viet., chap. 51.

LISTE No. 1.-UNIVERSITÉS.

NOM DE L'INSTITUTION.	1859.		1855.		1856.		1857.	1858.	1859.
	Nombre d'élèves en	Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Subvention annuelle.  Subvention pour construction d'édifices en solde de dettes.	l de la su	Total de la subvention.	Total de la subvention.	Total de la subvention.
McGill College.  Au même, pour une année de salaire du secrétaire de l'Institution Royale, du messager, et des dépenses casuelles  Bishop's College.	174	£ s. d. 500 167 15 4 450	1250	£ s. d. 1750 167 15 4 450	E s. d. £ 500	£ s. d. 1000 167 15 4 450	£ s. d. 700 167 15 4		\$ cts. 2661:75 671:07 1901:25
Total									5234:07